

AGENDA 21



de



100



ACTI-
ONS

à

JETTE

POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



INTRODUCTION

Plus de 100 actions pour le développement durable à Jette

Lors de sa séance du 30 mai 2005, le Conseil communal s'engageait à signer la Charte des villes et communes européennes pour la durabilité (Charte d'Aalborg), et par là même s'inscrivait dans le processus "Agenda 21 local". La charte d'Aalborg énonce :

«Notre vision est celle de villes ouvertes et accueillantes, prospères, créatrices et durables, qui fournissent une bonne qualité de vie à tous nos concitoyens et permettent leur participation à tous les aspects de la vie urbaine»

Cet "agenda", compris en anglais comme "un ensemble d'objectifs à atteindre", se réfère au 21ème siècle, à une vision d'avenir. L'Agenda 21 local est donc un document programmatique et évolutif, qui engage la Commune à mener des actions de développement durable sur son territoire maintenant et dans le futur.

En tant qu'actions de développement durable, les projets de l'Agenda 21 recherchent un équilibre global entre les aspects économique, social et environnemental. Idéalement, les actions menées doivent faire progresser chacun de ces domaines d'activité. Par extension, une action essentiellement écologique, sociale ou économique peut être qualifiée d'action de développement durable pour autant qu'elle prenne en compte les impacts sur les autres domaines.

Six grands chapitres structurent ces actions, de même que différentes subdivisions qui préci-

sent les objectifs que l'Agenda 21 poursuit. Ces objectifs ont été définis collectivement par un Comité de Pilotage, composé principalement de fonctionnaires communaux et auquel ont participé des membres issus de la société civile, une des caractéristiques centrales de l'Agenda 21 étant la participation du public. Les actions ont été construites à partir de propositions d'actions émises lors des réunions destinées au grand public, servant à lancer le débat des six groupes de travail -auxquels ont collaboré presque toujours des membres extérieurs à l'Administration.

Ces actions qui impliquent les services communaux, mais aussi les forces vives jettoises, ne peuvent cependant pas toutes être menées de front. Certaines sont déjà en cours et d'autres seront menées à court, moyen ou plus long terme.

Vous pourrez prochainement avoir un aperçu de la mise en œuvre de ce plan d'actions en consultant le site web communal et plus spécifiquement la page consacrée à l'agenda 21 qui mettra en exergue les actions menées.

Le Conseil communal a approuvé ce plan d'actions de l'agenda 21 local lors de sa séance du 24 mars 2010. Le Jette Info de mai 2010 a par ailleurs présenté une vue d'ensemble du plan d'actions afin de susciter des collaborations et d'associer les associations, organisations et habitants dans la poursuite de la centaine d'actions de développement durable répertoriées.

Bonne lecture

Le Secrétaire communal,



P.-M. Empain

L'Echevine du Développement durable,



Chr. Gallez

Le Bourgmestre,

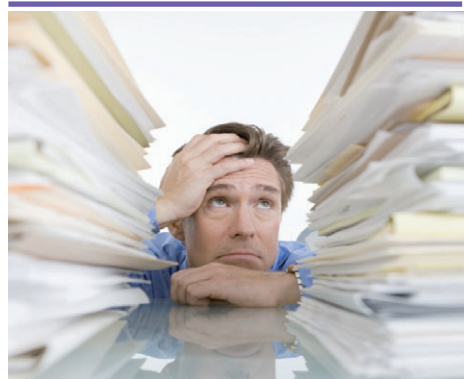


H. Doyen

LA BONNE GOUVERNANCE

Thème
01

La bonne gouvernance constitue l'attitude que les citoyens sont en droit d'attendre de leur Administration locale. La Commune de Jette s'engage à renforcer ses principes de bonne gouvernance dans quatre domaines.



- 1/ La responsabilisation des agents communaux : la communication claire, la formation et l'acquisition de compétences, l'évaluation des actions et la capacité à s'impliquer dans de nouveaux projets sont autant de qualités qui permettent au personnel communal de se responsabiliser à faire aboutir les objectifs de développement durable.
- 2/ L'efficacité de l'administration vise à atteindre les objectifs ambitieux avec l'adhésion de l'ensemble des partenaires de projet, en maîtrisant les ressources humaines et financières. L'objectif correspond entre autres au programme du Plan local d'Actions pour la Gestion énergétique que la commune entend pérenniser. Ce programme vise à réaliser d'importantes économies d'énergie dans des bâtiments communaux (Maison communale, écoles, etc) en travaillant tant sur les infrastructures que sur les comportements.
- 3/ En matière de transparence, Jette entend notamment motiver les actes administratifs et humaniser les relations avec les citoyens, c'est-à-dire qu'ils soient non seulement argumentés, mais qu'ils soient aussi correctement communiqués aux citoyens.
- 4/ Enfin, en termes d'exemplarité, Jette cherche à systématiser les bonnes pratiques du développement durable, et à introduire les clauses environnementales et sociales dans ses cahiers des charges.

Action 14

Introduire les clauses environnementales dans les cahiers des charges de la commune.

LE CADRE DE VIE

Thème 02

Le cadre de vie fédère une série de matières, telles que l'environnement au sens strict, mais aussi la mobilité, un important volet énergie, le logement, ainsi que la gestion des espaces publics, la propreté et la gestion des déchets.



1/ Dans le domaine énergétique, les actions ont trait à la sensibilisation aux économies d'énergie tant au niveau de l'Administration que vis-à-vis des habitants. Cela peut passer par un changement de comportement, par des investissements légers (placer des lampes économiques) ou plus conséquents, pour lesquels une conseillère en rénovation pourrait intervenir.

L'Administration communale de Jette montre aussi l'exemple en installant des panneaux photovoltaïques sur ses toits.

2/ La gestion des espaces publics (50 hectares) englobe notamment les voiries communales, les espaces verts communaux. La Commune de Jette entend poursuivre et développer les animations et événements en vue d'informer ou de sensibiliser le grand public:

- le concours de fleurissement des façades;
- la fête annuelle de la Ferme pour Enfants;
- la fête bisannuelle des plantations -couplée avec les portes ouvertes du Jardin d'abeilles et du site de compostage -;
- le dimanche sans voiture;
- l'opération Balai d'Or.

3/ Jette continuera ses campagnes de sensibilisation vis-à-vis de la propreté publique.

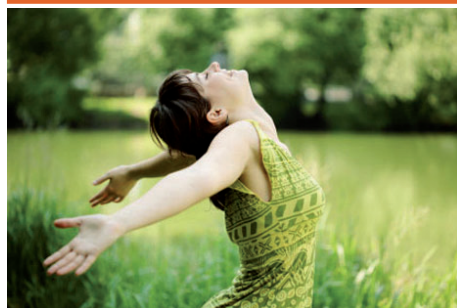
Action
39

Utiliser exclusivement
de l'énergie verte

LA CITOYENNETÉ RESPONSABLE

Thème
03

Les habitants, le monde associatif et le monde économique doivent être pleinement acteurs du développement durable au niveau local et planétaire. Cet objectif se décline en trois engagements.



1/ Il s'agit d'abord de sensibiliser toutes les générations au développement durable, éthique et solidaire, notamment par la parution dans le journal communal de l'éco-tuyau du mois, mais également par la programmation régulière d'événements culturels s'inscrivant dans la perspective du développement durable.

Différentes initiatives seront menées au niveau des écoles communales jettoises et des mouvements de jeunesse ou des homes de retraite.

2/ L'Agenda 21 local entend susciter l'action au quotidien et la soutenir notamment en essayant de mettre en réseau différentes initiatives locales partageant une philosophie similaire.

La rénovation du bâtiment Pfizer est à cet égard bienvenue, car elle comprendra la création d'un espace dévolu aux associations souhaitant se réunir, se rencontrer et développer des projets communs.

3/ En vue de faire émerger et de contribuer à l'engagement collectif, la Commune de Jette a lancé un appel à projets octroyant un coup de pouce aux jeunes jettois qui développent sur le territoire de la commune un projet durable.

Pas moins de cinq projets ont bénéficié de ce coup de pouce communal, et témoignent de l'intérêt de rééditer cette initiative et de la pérenniser.

Action
73

Lancer un appel à projets destiné aux jeunes en vue de les engager dans des actions citoyennes autour du développement durable

ECONOMIE DURABLE

Thème
04

L'Agenda 21 doit contribuer au développement d'une économie plurielle soucieuse de progrès social et de qualité environnementale.

- 1/ Au niveau du marché dominical, des réflexions vont être entamées en vue d'envisager la place à accorder au secteur bio, ainsi que la réduction et idéalement le recyclage des déchets.
- 2/ Il s'agit également d'encourager les entreprises à moderniser leurs infrastructures et leurs services dans une logique de développement durable, par exemple en améliorant l'efficacité énergétique des commerces et en réduisant les déchets.
- 3/ Enfin l'Agenda 21 doit permettre d'appuyer des initiatives économiques non-marchandes.



Action
77

Verduriser
les quartiers
de commerce

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Thème
05

Le Mieux vivre ensemble s'entend comme la recherche d'une meilleure cohésion sociale au sein de la Commune où les personnes issues de l'immigration, âgées, porteuses d'un handicap, démunies ou fragilisées soient au mieux impliquées dans les activités communales. Trois grands axes structurent ce thème.

1/ Par santé, il faut comprendre la santé physique, la santé mentale, mais aussi la santé sociale, c'est-à-dire l'intégration de toute personne dans le tissu social, pour briser l'isolement, la précarité, l'exclusion.

A cet égard, un projet original consiste à promouvoir les vêtements de seconde main chez les seniors, notamment via l'organisation d'un défilé de mode organisé par les seniors regroupés au sein du projet Pot'âge, mais aussi par la vente de vêtements aux résidents des homes de retraite.

2/ Un deuxième axe de travail consiste en la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, en vue de pouvoir tirer parti des ressources et des richesses des différents acteurs de la société dans la recherche de cohésion sociale.

C'est ainsi fournir aux personnes des opportunités de valorisation sociale et personnelle,



créer des échanges et des coopérations au sein du monde associatif, appuyer des actions invitant à la découverte de l'autre.

A titre d'exemple, une action rassemblant des publics de différents horizons autour d'une fête dans l'espace public sera organisée cette année par le secteur associatif jettois.

3/ Encourageons le dynamisme et l'efficacité du monde associatif qui œuvre en vue d'atteindre cet objectif, qui organise des animations originales en vue d'impliquer les citoyens vers un choix de société fondée sur la convivialité, la solidarité, la responsabilité plutôt que sur l'argent et la consommation débridée.

Dans cette optique, une dizaine d'associations francophones et néerlandophones organisent conjointement chaque année une fête du développement durable.

Action
88

Promouvoir
le vêtement de seconde main
auprès des seniors

LA PARTICIPATION

08

A l'heure des réseaux sociaux, un premier projet développe l'accessibilité et l'interactivité des outils communaux de communication à la disposition des acteurs communaux.

- 1/ Sans communication, point de participation, il est dès lors crucial que tout un chacun puisse avoir accès aux médias communaux (site web, Jette-Info).
A cet égard, on veillera particulièrement, dans le cadre de l'actualisation du site communal, à ouvrir l'accès du site aux personnes malvoyantes, et éventuellement de faire certifier le site via le label "Anyurfer».
- 2/ Il faut aussi reconnaître que certaines personnes sont peu sensibles à l'écrit, d'où l'idée de faire passer le message autour de jeux, de spectacles, et idéalement via des rencontres et dialogues, en partant du vécu des personnes.
- 3/ La commune rencontrera également les organisateurs d'événements, associations et comités de quartier en vue de renforcer le caractère durable des actions menées.
- 4/ Un des moteurs de la participation est de susciter l'adhésion du public vis-à-vis d'initiatives exemplaires ou couronnées de succès.



Action
97

Créer de nouveaux modes de communication, avec une attention particulière pour les groupes de population qui ne sont pas à l'aise avec la communication écrite

LES ACTIONS

EN UN COUP D'ŒIL



I/ BONNE GOUVERNANCE

1.A. RESPONSABILISATION

Responsabilisation : Définir le rôle de chaque partie prenante dans le processus de décision jusqu'à l'évaluation et mener une réflexion prospective prenant en compte les évolutions en cours

1. Evaluer et communiquer sur l'avancement de l'Agenda 21 local
2. Intégrer dans la formation dispensée aux nouveaux agents entrant une information relative aux certifications (ISO -International Organization for Standardization - Eco-), au développement durable et au processus Agenda 21
3. Introduire à terme l'évaluation CAF (Common Assessment Framework) dans le rapport annuel
4. Décliner et adapter la déclaration de politique générale et les missions obligatoires de la commune en tableaux d'objectifs pour élaborer une réflexion prospective avec les citoyens (Commune à l'écoute)
5. Former des chefs de service à un management basé sur la définition des objectifs et l'évaluation de leurs activités

1.B. EFFICIENCE

Tendre vers un système de gouvernance capable de susciter une adhésion active à des projets collectifs de développement durable de tous les acteurs, tant privés que public

6. Pérenniser la démarche PLAGE (Plan local d'Actions pour la Gestion énergétique) et impliquer les parties concernées
7. Dématérialiser les documents administratifs
8. Créer davantage de coordination avec les communes limitrophes
9. Organiser une visite destinée au Collège et aux fonctionnaires communaux en vue de s'inspirer des bonnes pratiques mises en place par des communes exemplaires

1.C. TRANSPARENCE

- Établir des procédures de décision claires et les communiquer
- Appliquer la concertation dans les processus de décision qui concernent le citoyen
- Argumenter chaque décision qui concerne le mode de vie du citoyen

10. Former et sensibiliser les agents communaux à motiver et humaniser les actes administratifs
11. Être proactif sur la diffusion des décisions à prendre ou prises au Conseil communal
12. Informer l'ensemble des acteurs communaux des grandes options budgétaires de la Commune

1.D. EXEMPLARITÉ

Mettre en œuvre dans l'ensemble des services de l'administration communale et dans les institutions locales les bonnes pratiques de développement durable qui sont prônées

13. Progresser dans la labellisation «Entreprise éco-dynamique» de l'Administration
14. Promouvoir les clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges

-
15. Soutenir la finance éthique en ouvrant, quand ce sera possible, un compte à vue éthique
 16. S'inscrire à terme comme commune du commerce équitable
 17. Sensibiliser le personnel communal à une utilisation responsable et respectueuse de l'environnement
 18. Promouvoir le matériel et les produits écologiques
 19. Intégrer la gestion de l'eau dans toute nouvelle construction et rénovation

2/ CADRE DE VIE

2.A. PROMOTION DE L'ÉCO-MOBILITÉ

20. Intégrer au sein de l'aménagement de l'espace public les recommandations des Plans de déplacement scolaires
21. Organiser et participer au dimanche sans voiture
22. Dresser une cartographie des points noirs en matière de sécurité pour tous les utilisateurs de l'espace public
23. Sensibiliser au respect des emplacements pour handicapés
24. Promouvoir et actualiser régulièrement le Plan de Déplacement d'Entreprise
25. Suivre de façon récurrente les modes de déplacement du personnel communal et l'inciter aux transports en commun et à la mobilité douce
26. Dresser le diagnostic du charroi pour viser à une diminution de sa quantité, et mener des formations à l'éco-conduite des chauffeurs
27. S'intégrer dans la signalétique régionale au niveau des voies cyclables et piétonnes

2.B. ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

28. Mener des audits énergétiques
29. Rénover les bâtiments publics selon des normes basse énergie et construire des bâtiments publics, respectant les critères «passifs»
30. Placer systématiquement des lampes économiques
31. Placer des vannes thermostatiques
32. Effectuer une comptabilité énergétique pour chaque bâtiment et évaluer à posteriori les effets des investissements sur la consommation d'énergie
33. Sensibiliser les propriétaires à rénover de façon durable
34. Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie via la campagne gros pull dans les écoles et la Maison communale
35. Mettre des wattmètres à disposition des services communaux en vue de la sensibiliser aux consommations de veille
36. Créer un service de sensibilisation énergétique se rendant dans les logements privés en vue de donner des conseils URE
37. Créer deux primes communales pour préserver nos ressources naturelles
38. Placer des panneaux solaires pour produire une partie de l'électricité de l'Administration communale
39. Utiliser exclusivement de l'énergie verte
40. Diminuer la consommation de chauffage nécessaire et rentabiliser sa production au service des plantations
41. Mettre en place une comptabilité mensuelle de l'eau
42. Equiper les robinets de mousseurs et/ou de poussoirs

2.C. FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT DE QUALITÉ POUR TOUS LES HABITANTS

43. Promouvoir des logements publics

2.D. SENSIBILISER LE PERSONNEL COMMUNAL À L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE (URE)

44. Organiser une campagne de sensibilisation et d'information à l'Utilisation rationnelle de l'Energie pour le personnel communal notamment dans le cadre du projet PLAGE et de l'écolabel

45. Equiper progressivement la Maison communale de prises avec interrupteurs pour les appareils électriques, pour faciliter la mise hors tension en fin de journée

2.E. ESPACES VERTS

46. Promouvoir les espaces verts auprès des citoyens (visites guidées, itinéraires de balades)

47. Encourager la biodiversité en suscitant la verdurisation des balcons et des façades

48. Encourager la verdurisation citoyenne de l'espace public

49. Pérenniser la politique d'utilisation minimale de produits phytosanitaires

50. Participation à «Place aux enfants»

51. Développer la Gestion différenciée

52. Verdurisation quand c'est possible des rues et places lors de travaux espaces publics

53. Encourager la biodiversité dans les plantations

54. Création ou participation à des animations ou des événements dans les espaces verts

55. Instauration de la Semaine de l'Arbre

56. Amplifier les activités liées au Coins de terre (potager communal) pour tendre vers une rencontre de la demande

57. Contrôler les populations de pigeons (installation de pigeonniers/colombiers dans lieux publics)

58. Installation de nichoirs dans les espaces publics

2.F. MAÎTRISE DES DÉCHETS ET PROPRETÉ PUBLIQUE

59. Installer dans certains espaces publics des poubelles sélectives pour encourager le tri sélectif

60. Promouvoir le compostage par des incitants

61. Généraliser l'utilisation des verres réutilisables dans l'Administration

62. Utiliser des gobelets réutilisables dans les événements publics

63. Information dans les écoles (gaspillage, écologie, propreté,...)

3/ CITOYENNETÉ RESPONSABLE

3.A. SENSIBILISER TOUTES LES GÉNÉRATIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

64. Inclure les thématiques du développement durable, éthique et solidaire dans les programmes culturels et les événements locaux.

65. Pérenniser la rubrique « développement durable » dans le journal communal Jette-Info et sur le site de la commune

66. Poursuivre et amplifier la sensibilisation à la consommation de fruits et légumes de saison en publiant des recettes s'appliquant aux produits moins connus

67. Stimuler l'utilisation du calculateur d'empreinte écologique qui figure sur le site de la commune

68. Donner de l'information sur l'empreinte écologique de nos comportements et modes de consommation quotidiens et la comparer avec celle des pays en développement.

69. Sensibiliser à la citoyenneté responsable dans les écoles et les mouvements de jeunesse

3.B. SUSCITER L'ACTION AU QUOTIDIEN ET LA SOUTENIR

70. Créer des lieux d'échange accueillant associations, citoyens

71. Mettre en réseau et décloisonner les initiatives locales

3.C. FAIRE ÉMERGER ET SOUTENIR L'ENGAGEMENT COLLECTIF

72. Elaborer et ou faire élaborer collectivement une charte à proposer à tous les organisateurs d'événements

73. Lancer un appel à projet destiné aux jeunes en vue de les engager dans des actions citoyennes autour du développement durable

3.D. PÉRENNISER LES RÉSEAUX DE CONCERTATION ET D'ÉCHANGES ET AIDER LES CITOYENS À INSCRIRE LEUR ENGAGEMENT DANS LA DURÉE

74. Renforcer les relations de partenariat de la commune de Jette avec une collectivité du sud et les rendre accessibles aux citoyens

75. Poursuivre la consommation de produits issus du commerce équitable à l'Administration

76. Développer des actions de sensibilisation et d'éducation au développement

4/ ECONOMIE DURABLE

4.A. AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ ET LA CONVIVIALITÉ DES ZONES COMMERCIALES

77. Verdurer les quartiers de commerce

78. Réduire les déchets générés par le marché dominical

79. Introduire le secteur bio dans le marché dominical

4.B. MODERNISER LES ENTREPRISES DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE ET DE LEUR SERVICE

80. Encourager les commerces de proximité et l'HORECA à proposer une offre en termes de développement durable

81. Améliorer l'efficacité énergétique des commerces

82. Inciter à la gestion des déchets d'emballages auprès des commerces

4.C. APPUYER DES INITIATIVES ÉCONOMIQUES NON-MARCHANTES

83. Soutenir le GAS jettois

84. Récupérer la nourriture invendue pour la redistribuer au public dans le besoin

5/ MIEUX VIVRE ENSEMBLE

5.A. Concevoir et mettre en œuvre des projets de promotion de la santé (physique, mentale et sociale), de même que de la lutte contre l'isolement et la précarité

85. Sensibiliser à la pollution intérieure (santé : humidité, produits toxiques et produits d'entretien naturels) dans les logements communaux -Publivenor-

86. Initier un projet autour de la nourriture saine et de saison

87. Faire une étude de faisabilité sur la création d'une école des consommateurs

88. Promouvoir le vêtement de seconde main auprès des seniors.

89. Organiser des séances d'information sur l'égalité des chances

5.B. CREER UNE DYNAMIQUE DE TRAVAIL DE RÉSEAU DU MONDE ASSOCIATIF (ENCOURAGER LES RENCONTRES, ÉCHANGES ET COOPÉRATION AU SEIN DU MONDE ASSOCIATIF JETTOIS)

90. Mettre sur pied la Maison de la citoyenneté

5.C. FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES, CULTURELLES ET ADMINISTRATIVES ET ESPACES PUBLICS

- 91. Rassembler des publics des différents horizons autour d'une fête dans l'espace public
- 92. Organiser chaque année la fête de l'Agenda 21 local

5.D. APPUYER DES ACTIONS INVITANT À LA DÉCOUVERTE DE L'AUTRE, DE LA DIFFÉRENCE ET DE SA RICHESSE

- 93. Insérer dans le Welcome Pack communal la liste des coordonnées des organisations jettoises

5.E. CO-CONSTRUIRE UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LE BUT DE VALORISER SOCIALEMENT DES POPULATIONS PRÉCARISÉES

- 94. Développer des activités mobilisatrices qui permettront aux personnes les moins intégrées de retrouver une place sur le plan social voire progressivement sur le plan économique."

5.F. AIDER À LA CRÉATION D'ESPACES PUBLICS ET DE LIEUX OUVERTS PERMETTANT LA RENCONTRE CONVIVIALE ET FAVORISANT LA MIXITÉ SOCIALE, CULTURELLE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

- 95. Organiser une journée centrée sur la découverte des quartiers et des cultures à Jette

6/ PARTICIPATION

6.A. DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ ET L'INTERACTIVITÉ DES OUTILS COMMUNAUX DE COMMUNICATION À LA DISPOSITION DES ACTEURS COMMUNAUX

- 96. Moderniser et rendre le site internet accessible aux personnes malvoyantes
- 97. Créer de nouveaux modes de communication, avec une attention particulière pour les groupes de population qui ne sont pas à l'aise avec la communication écrite
- 98. Élargir l'accès aux NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)

6.B. RECONNAÎTRE ET FAVORISER LES MODES D'EXPRESSION DES ACTEURS JETTOIS DANS LEUR DIVERSITÉ ET FAIRE EN SORTE QUE LEURS ATTENTES, LEURS IDÉES, LEURS INITIATIVES SOIENT ENTENDUS ET PRIS EN CONSIDÉRATION

- 99. Aider les habitants et associations à formuler leurs attentes et leurs projets et favoriser l'émergence de projets associatifs
- 100. Valoriser les réalisations des habitants et associations jettoises
- 101. Donner une dimension davantage «Agenda 21» aux Comités de Quartier et en créer
- 102. Créer des lieux de participation



Coordinateur Agenda 21 local de Jette

Chaussée de Wemmel 100 - 1090 Jette
T. 02.422.3112 / agenda21@jette.irisnet.be
www.jette.be

Imprimé avec de l'encre végétale sur du papier recyclé

E.R.: Hervé Doyen - Chaussée de Wemmel 100 à 1090 Jette